

IMMOBILIER – TERROIRS DE LE CATEAU-CAMBRÉSIS
ALIÉNATION DES PARCELLES YV 39, YV 40, YV 41 ET YV 42
AU PROFIT DE MONSIEUR PAMART FABRICE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 23-080

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 26 juin à 16h30, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Virginie WIART, Vice-Présidente Déléguée.

Date de la convocation : le mercredi 13 juin 2023.

Nombre de membres en
exercice : 17

Présents : 11

Votants : 14

Présents :

Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mme Maria-José POMBAL, Mme Sylviane LIENARD, Mr Marc DERASSE, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD, Mr Alain DELEVALLEE.

Excusés :

Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Sylvie LABADENS, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Brigitte BRACQ.

Procurations :

Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE à Mme Sylviane LIENARD, Mme Sylvie LABADENS à Mme Dominique CARDON, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY à Mme Virginie WIART.

Secrétaire de séance : Blandine LASSERON.

Le Centre Communal d'Action Sociale est propriétaire, sur le terroir de Le Cateau-Cambrésis :

- De la parcelle de terre cadastrée YV 39 de 36a 69ca sis Lieu-dit Les Fonds de Saulchoit (59360).
- De la parcelle de terre cadastrée YV 40 de 9a 70ca sis Lieu-dit Les Fonds de Saulchoit (59360).
- De la parcelle de terre cadastrée YV 41 de 2h 35a 00ca Lieu-dit Les Fonds de Saulchoit (59360).
- De la parcelle de terre cadastrées YV 42 de 2h 02a 61ca Lieu-dit Les Fonds de Saulchoit (59360).

Cultivées par Monsieur PAMART Fabrice domicilié, 28 Rue Fontellaye Déjardin à Le Cateau-Cambrésis (59360).

Monsieur PAMART Fabrice souhaite acquérir les parcelles en question au prix de :

- 2 385.00€ soit 6 500.00€ l'hectare pour la parcelle cadastrée YV 39 de 36a 69ca sur le terroir de Le Cateau-Cambrésis.
- 631.00€ soit 6 500.00€ l'hectare pour la parcelle cadastrée YV 40 de 9a 70ca sur le terroir de Le Cateau-Cambrésis.
- 15 275.00€ soit 6 500.00€ l'hectare pour la parcelle cadastrée YV 41 de 2h 35a 00ca sur le terroir de Le Cateau-Cambrésis.
- 13 170.00€ soit 6 500.00€ l'hectare pour la parcelle YV 42 de 2h 02a 61ca sur le terroir de Le Cateau-Cambrésis.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré avec 13 voix pour et une voix contre :

- **Accepte les ventes à Monsieur PAMART Fabrice des parcelles :**

- YV 39 de 36a 69ca sur le terroir de Le Cateau-Cambrésis au prix total de 2 385.00€ (deux mille trois cent quatre-vingt-cinq euros).
 - YV 40 de 9a 70ca sur le terroir de Le Cateau-Cambrésis au prix de 631.00€ (six cent trente et un euros).
 - YV 41 de 2h 35a 00ca sur le terroir de Le Cateau-Cambrésis au prix de 15 275.00€ (quinze mille deux cent soixante-quinze euros).
 - YV 42 de 2h 02a 61ca sur le terroir de Le Cateau-Cambrésis au prix de 13 170.00€ (treize mille cent soixante-dix euros).
- Décide que tous les frais, droits et honoraires sont à la charge de l'acquéreur.
 - Dit que le fermage concernant les parcelles en question cessera d'être dû à compter de la date de signature des actes de vente.
 - Autorise Madame la Vice-Présidente Déléguée à signer, au nom du CCAS, les actes de vente et tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le : 4 JUIL. 2023
Et publication ou notification du : 4 JUIL. 2023

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART

Virginie WIART



Publié le : 12 Juillet 2023 à 08:08